

**Mémoire présenté au BAPE dans le cadre de l'audience publique sur le projet
Rabaska**

Denis L'Homme M.A.,M.Sc.

Lévis

Janvier 2007

Introduction

Je remercie la Commission de m'offrir l'occasion de lui présenter ma position sur le projet Rabaska et de lui exposer les arguments qui m'ont conduit à cette position.

L'auteur

Précisons d'entrée de jeu que ce mémoire est présenté à titre personnel. Je ne représente aucun groupe ou association et toutes les recherches tant pour la période de questions que pour le présent mémoire ont été effectuées par moi-même et sur mon propre temps.

Je suis un fonctionnaire retraité qui a eu le privilège d'oeuvrer dans la fonction publique du Canada durant 10 ans ainsi que dans celle du Québec pendant 25 ans dont 6 (1979 – 1985) à titre de Directeur général des énergies conventionnelles au ministère des Ressources Naturelles du Québec (maintenant le MRNF) et 3 (1992 – 1995) à titre de sous-ministre associé à l'Énergie au même ministère. Je connais donc bien le secteur de l'Énergie au Québec et au Canada et je suis bien au fait, vous le comprendrez, des enjeux politiques et économiques qui dictent les orientations gouvernementales en la matière. Je connais aussi les principaux acteurs non-gouvernementaux et j'ai été à même de comprendre certains des impératifs qui guident leur développement d'affaire. Enfin, je me permets d'ajouter qu'en tant qu'ingénieur et économiste de formation, j'ai toujours été hautement préoccupé par les effets environnementaux des politiques et des projets que j'ai contribué à mettre de l'avant dans le domaine de l'énergie.

Mon intérêt pour le projet

J'habite depuis maintenant près de 12 ans (1995) le district 14 de la ville de Lévis, près du St-Laurent, avec vue sur le fleuve, sur l'Île d'Orléans et sur la chute Montmorency. Toutefois, les installations tant terrestres que maritimes projetées par Rabaska ne seraient pas dans mon champ de vision. On ne peut donc me reprocher d'être atteint du syndrome « surtout pas dans ma cour ». Cela ne signifie pas cependant que je me désintéresse de la proposition d'affecter une partie non perturbée du territoire de ma ville pour un projet qui se prétend d'intérêt national. C'est de cette logique que procède mon analyse du projet.

J'entends vous démontrer et, j'espère vous en convaincre, qu'en regard des objectifs supérieurs du Québec en matière de politiques énergétique et environnementale, le projet Rabaska ne franchit pas la barre, loin s'en faut. Même à l'égard d'objectifs secondaires reliés au développement économique et industriel du Québec, de la région Chaudières-Appalaches ou de la ville de Lévis, le projet n'apporte rien ou tellement peu. En fait, ses seuls impacts positifs, un tant soit peu significatifs, se trouvent au plan fiscal, notamment pour la ville de Lévis, ainsi que pour la phase de construction du projet. Cependant, ce type d'impacts doit être placé dans la catégorie des « avantages collatéraux » du projet et ne sauraient, à eux seuls, le justifier, à moins de vouloir ramener le Québec aux sombres années d'avant la révolution tranquille où on ouvrait le territoire à tout projet, peu importe sa nature et ses impacts. J'entends démontrer que le simple fait que des immobilisations s'ajouteraient au rôle d'évaluation de la ville hôte et feraient la joie des camionneurs pendant quelques mois, ne justifie aucunement la fragilisation et la déstructuration d'un milieu unique. Bref, si Rabaska devait se justifier, il aurait fallu en trouver la justification dans la qualité « énergétique » du projet. Or, à l'analyse, il devient vite évident que ce n'est pas le cas.

La consommation de gaz naturel au Québec

La consommation de gaz naturel au Québec connaît une croissance anémique au cours des dernières années et ce marché pourrait même être entré dans une phase de décroissance.

Selon les données du Ministère des ressources naturelles et de la Faune (MRNF)¹, la consommation de gaz naturel au Québec passerait de 185,5 Gpi³ par année (soit 508 Mpc/j) en 2001 à 235,8 Gpi³ en 2016, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 1,6% et une croissance brute de 50,3 Gpi³. Du 50,3 Gpi³, 42,7 Gpi³ proviendraient du secteur industriel. Celui-ci représentait, en 2001, 55,2% de la consommation québécoise de gaz naturel et en représenterait 61,2% en 2016.

¹ Évolution de la demande d'énergie au Québec. Scénario de référence, horizon 2016

On peut comparer ces prévisions à celles présentées en page 2.44 du Tome 2 de l'étude d'impact du promoteur, lequel prévoit une diminution de la consommation gazière du secteur industriel de 0,3% sur la période 2004-2015 et de 0,8% sur la période 2004-2025.

Nonobstant ces divergences dans les prévisions de croissance de la demande du secteur industriel, dans un cas comme dans l'autre on ne tient pas compte de la restructuration en cours dans l'industrie québécoise des pâtes et papiers, secteur qui à lui seul comptait pour 13% de toute l'énergie consommée au Québec en 2001. Le document du MRNF reconnaît bien en p.11 que la « faible progression des exportations » du secteur des pâtes et papiers ralentira la production de papiers de sorte que les besoins d'énergie du secteur (toutes formes confondues) ne progresseront que de 13% entre 2001 et 2016.

Or, les mises à pied et les fermetures d'usines réalisées, annoncées ou encore anticipées au cours des derniers mois et des mois qui viennent, sont beaucoup plus qu'une « faible progression des exportations ». **Il s'agit d'une véritable restructuration de ce secteur industriel dont les effets sur les besoins énergétiques seront importants et durables.** Dans le cas de l'électricité, la consommation du secteur industriel en 2006 aura été de 4 TWh inférieure aux prévisions, soit près de 4% de moins que prévu en 2003². Nous n'avons pas de chiffres équivalents pour le secteur gazier. On peut supposer cependant que l'effet est au moins aussi important puisque les pâtes et papiers représentent, comme pour l'électricité, environ 20% de la consommation du secteur industriel lequel compte pour 60% de la consommation gazière au Québec. Ce n'est pas rien.

Mais même ce qui est pris en compte dans les prévisions de la demande gazière est surestimé.

1- La production d'électricité:

Comme en fait état le document du promoteur, la principale source de croissance des ventes de gaz en Amérique du Nord provient de la production d'électricité. Cet usage est même identifié comme la principale source de la croissance au Québec (la centrale de TransCanada Énergie à Bécancour). Sauf que l'expérience désastreuse, tant pour Hydro-Québec que pour le gouvernement, du projet de centrale thermique LeSuroît – la population ayant clairement manifesté son désaccord- a scellé le sort de la production thermique fossile au Québec. Le promoteur a d'ailleurs admis au cours de la période de questions qu'il n'y aurait aucune augmentation de la demande gazière au Québec pour la production d'électricité après 2010³.

On imagine mal, en effet, le gouvernement ou Hydro-Québec renier SON virage vert annoncé récemment, le premier se voulant le champion canadien des énergies renouvelables et de la réduction

² LeSoleil, le mercredi, 3 décembre 2006, p. 27

³ Transcriptions, DT9, pp. 54-55

des gaz à effet de serre et Hydro-Québec ayant fait « le choix clair de la filière verte ». Le plus récent plan de développement d'Hydro-Québec de même que la dernière politique énergétique pour le Québec ne font de place qu'à la production hydraulique et éolienne ainsi que, et de façon fort appropriée, aux économies d'énergie.

2- La bonne énergie au bon endroit:

Je ne devrais pas avoir à m'étendre sur ce sujet tant il est facile de démontrer l'incohérence, voire la contradiction, que renferme le concept que l'on retrouve dans la politique énergétique du Québec⁴ et qui est véhiculé dans certains discours officiels, selon lequel on substituerait le gaz à l'électricité pour le chauffage des bâtiments pour ensuite utiliser l'électricité rendue disponible pour le lucratif marché de l'exportation. Cependant, comme vous m'avez invité, monsieur le Président, à élaborer sur ce sujet que vous aviez vous-même évoqué au cours de la première partie des audiences, je me permets d'y aller un peu plus dans les détails.

Cet énoncé, tel que du moins il a été formulé publiquement, entre de façon flagrante en contradiction avec le premier objectif de la politique énergétique – *Renforcer la sécurité de nos approvisionnements en énergie* – qui se lit ainsi:

« À un prix donné, nous avons tout intérêt à privilégier les ressources énergétiques disponibles sur notre territoire. »⁵

Contradiction encore plus évidente avec le plan d'action contre les changements climatiques où on peut lire que:

« La lutte aux changements climatiques nécessite, entre autres, d'éviter la production de nouvelles émissions de GES provenant de la production d'électricité, du chauffage des bâtiments et des procédés industriels. »⁶

Incidentement, ce seul principe suffirait à rejeter le projet Rabaska puisque celui-ci prévoit produire 140 000t/an de nouvelles émissions de GES et qu'il s'agit d'un procédé industriel.

Et si cela n'était pas suffisant pour mettre ce concept au rancard, on peut même s'interroger sur sa faisabilité. Dans le secteur tertiaire, le gaz naturel détient déjà 60% du marché de la chauffe, même si le gaz n'est pas disponible sur l'ensemble du territoire du Québec. Ce n'est donc pas là que les gains potentiels se situent mais plutôt dans la chauffe résidentielle où le gaz ne compte que pour 10%.⁷

Or, comme la pénétration des systèmes de chauffage dépend du coût des équipements et de

4 L'énergie pour construire le Québec de demain, p.58

5 L'énergie pour construire le Québec de demain, p.4

6 Le Québec et les changements climatiques – Un défi pour l'avenir, p.5

7 Évolution de la demande d'énergie au Québec – mise à jour juillet 2005, pp.7-15

l'énergie, il est prévu que les systèmes à l'électricité accroîtront leur part de 74,6% à 76,9% sur l'horizon 2016.⁸ Peut-on imaginer un revirement de cette tendance ou une conversion massive des systèmes électriques actuels? Même si un renversement majeur du rapport de prix en faveur du gaz (ce qui n'est par ailleurs pas prévu) pouvait amener les consommateurs à considérer changer de système de chauffage, une barrière importante au changement existe. Soixante pour cent (60%) du parc de logements est équipé de plinthes chauffantes et le coût d'installation d'un système alternatif peut être considérable et encore, il faut que cela soit techniquement faisable.

Quant au soi-disant « effet positif sur la pointe d'Hydro-Québec », il s'agit d'un véritable miroir aux alouettes. On ne ferait que transférer les problèmes de pointe d'un réseau à un autre. Pour avoir un effet sur la demande de pointe, il faut débrancher des charges lors des périodes cruciales ce qui implique du stockage local d'énergie, par exemple, du mazout ou du bois. C'est d'ailleurs ce qui justifie les programmes d'énergie interruptible ou de bi-énergie offerts par les distributeurs.

Monsieur le Président, messieurs les commissaires, la bonne énergie est au bon endroit. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas chercher à l'utiliser d'une façon rationnelle et la traiter comme une denrée précieuse. Tous les moyens d'économiser l'électricité doivent être encouragés, comme on se doit promouvoir les systèmes de chauffage bi-énergie ou, encore mieux, les systèmes de chauffage géothermiques. L'électricité ainsi libérée peut alors être exportée sans enfreindre aucun des principes que s'est donné le Québec dans sa politique énergétique et dans son plan d'action contre les changements climatiques. Mais on ne peut pas substituer une « bonne énergie » par une « moins bonne » sous prétexte que cela nous permettra de vendre la première au plus offrant. Cela irait non seulement à l'encontre des principes même de la politique énergétique mais également du simple bon sens. Cela irait également à l'encontre des principes de « prudence et de précaution » adoptés et reconnus internationalement depuis la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement.

J'espère messieurs que vous profiterez de l'occasion ultime que vous offre le présent mandat pour enterrer ce concept fumeux de substitution gaz-électricité qui, dans le contexte énergétique québécois, ne fait que semer la confusion.

Si l'on ajoute à ce qui précède les mesures d'économies d'énergie actuelles mais surtout à venir auxquelles on devra recourir, bon gré mal gré, au moins pour respecter nos engagements internationaux sinon carrément pour sauver la planète, **il n'est pas téméraire de conclure que, pour l'avenir prévisible, la demande gazière au Québec au mieux restera stable, sinon elle diminuera.**

8 Évolution de la demande d'énergie au Québec – mise à jour juillet 2005, p.29

...et en Ontario

On peut conclure sensiblement la même chose pour le cas de l'Ontario. Le promoteur, dans sa propre étude d'impact, prévoit une faible augmentation de la demande gazière sauf pour le secteur de la production d'électricité où la consommation passerait de 228 Gpi³ en 2010 à 311, 344 et 445 Gpi³ pour les années 2015, 2020 et 2025 respectivement. Or, l'Ontario Power Authority prévoit augmenter la production d'électricité à partir du gaz naturel de 9 TWh entre 2010 et 2015, ne prévoit aucune augmentation par la suite et prévoit même une diminution de 2 TWh en 2025⁹. Cette orientation de l'OPA fait suite à une directive ministérielle à l'effet de réserver la production d'électricité de source gazière pour satisfaire la demande de pointe¹⁰. La demande gazière ontarienne pour la production d'électricité serait donc inférieure à 228 Gpi³ en 2025 et non de 445 Gpi³ tel que proposé par l'étude d'impact.

La justification de terminaux méthaniers au Québec

Dans ce contexte, comment peut-on justifier l'implantation d'un terminal méthanier et, de ce fait, l'ajout d'un approvisionnement de 500Mpi³/j, l'équivalent ou presque, de la consommation québécoise actuelle, approvisionnement auquel il faut ajouter un autre 500Mpi³/j proposé par Énergie Cacouna?

Deux arguments sont avancés par le promoteur, lesquels sont étonnement soutenus par le MRNF: augmenter la sécurité des approvisionnements et contraindre les pressions à la hausse sur les prix du gaz naturel.

Sur ces deux questions, la cause est déjà entendue et il n'existe pas de meilleure source pour s'en convaincre que le rapport du BAPE sur le projet d'Énergie Cacouna.

«Le promoteur et le gouvernement du Québec présentent la diversification des sources d'approvisionnement comme un moyen de rendre plus sécuritaire la livraison du gaz naturel au Québec. La Commission comprend que l'intégration du marché à l'échelle nord-américaine fait que cet argument a relativement peu de poids, car la sécurité supplémentaire se manifesterait seulement au moment d'un bris majeur sur le réseau de transport situé à l'ouest du Québec. C'est un évènement rare. »¹¹.

On pourrait ajouter que Rabaska ne ferait qu'une contribution doublement marginale, pour ne pas dire nulle, à la sécurité des approvisionnements dans le cas où le projet d'Énergie Cacouna se concrétisait, et ce, une fois réalisé le doublement de la capacité du gazoduc entre St-Nicolas et Montréal.

9 Ontario Power Authority, Ontario's Integrated Power System Plan, Discussion Paper 7, p.5

10 Ontario Power Authority, Ontario's Integrated Power System Plan, Discussion Paper 7, p.117

11 Projet d'implantation d'un terminal méthanier Énergie Cacouna, Rapport d'enquête et d'audience publique, BAPE, p.42

Qui plus est, le besoin de diversifier les approvisionnements est fondé sur la décroissance appréhendée de la productibilité des sources traditionnelles de gaz dans le Bassin sédimentaire de l'ouest canadien (BSOC). Or, tel que l'indique Ressources naturelles Canada dans sa réponse à la question DQ15 de la Commission:

« Les quantités de gaz naturel qui deviendront disponibles grâce au gazoduc Mackenzie permettront de réduire cet effet (la réduction de la quantité de gaz naturel disponible pour le transport vers la plaque tournante et les marchés en aval) de façon importante. »¹²

Non seulement, la diversification de l'approvisionnement a-t-il un effet insignifiant, le besoin de diversifier n'est pas fondé. Est-il besoin d'ajouter que le gaz du Mackenzie est une source canadienne, donc beaucoup plus fiable que les sources étrangères qui alimenteraient Rabaska.

Pour ce qui est de l'effet sur le prix du gaz, l'avis 2 (p.42) du même rapport se lit comme suit:

« La commission est d'avis que l'approvisionnement accru de gaz naturel par l'entremise du gaz naturel liquéfié au Québec ferait vraisemblablement baisser de façon modeste le prix du gaz naturel non seulement au Québec mais dans l'ensemble de l'Amérique du Nord à cause de l'intégration des marchés. »

D'autre part, et en excluant tout effet de l'approvisionnement en provenance du Mackenzie, si le projet Rabaska ne se réalisait pas, le gaz pourrait coûter quelques sous le mille pieds cubes de plus (soit 0.20\$ ou 2,4% comparativement au cas où le gaz proviendrait d'un terminal méthanier situé dans le Golfe du Mexique et 0,46\$ ou 5,4% en l'absence de tout autre terminal méthanier additionnel)¹³. Face à une telle éventualité je suis tenté de dire « tant mieux ». Cela s'ajouterait aux efforts du Québec pour économiser l'énergie et combattre les changements climatiques, deux objectifs éminemment prioritaires. On nous répète, à l'envie, que le signal de prix est la meilleure façon de provoquer des changements dans les habitudes des consommateurs d'énergie, alors pourquoi s'en priver. Bien sûr, comme ce fut le cas lors de la première partie des audiences de la Commission, on nous servira l'argument des effets pervers potentiels d'un prix du gaz plus élevé qui aurait pour effet d'encourager le recours au pétrole. On ne semble pas se soucier de ces effets pervers, cependant, lorsqu'on propose, comme on le fait à la page 18 de *l'Énergie pour construire le Québec de demain*, « d'adopter une structure tarifaire d'avantage progressive pour l'électricité afin d'envoyer aux consommateurs québécois un meilleur signal de prix lorsqu'ils doivent choisir la source d'énergie qu'ils utiliseront pour le chauffage ».

12 DQ15.1 Ressources naturelles Canada, Réponse à la question QQ15, 18 janvier 2007

13 Étude d'impact, tableau 2.8, p.2.52

Monsieur le Président, messieurs les commissaires, on nage en pleine contradiction. Faut-il s'en étonner quand on cherche à démontrer, contre toute logique, qu'il faudra accroître la consommation de gaz au Québec pour en justifier l'approvisionnement. Une approche un tant soit peu rationnelle exigerait que l'on privilégie les moyens les plus efficaces pour atteindre nos objectifs. Dans le cas qui nous concerne, une légère augmentation du prix du gaz contribuerait aux efforts d'économie d'énergie, et si ce moyen devait produire des effets pervers, on établira une stratégie pour les contrer. La taxe sur le carbone est une première mesure et si elle est insuffisante, à nous d'en trouver d'autre. **On ne doit pas remettre en question un objectif prioritaire parce que sa poursuite peut provoquer quelques effets indésirables.**

Je ne souhaite pas me citer en exemple, mais c'est lorsque que le prix du mazout domestique s'est subitement mis à augmenter que je me suis décidé à investir plus de 20 000\$ pour un système de chauffage bi-énergie et ainsi réduire de 70% ma consommation de mazout et conséquemment mes frais énergétiques de 50%. L'avenir réside dans ce type de solution et non dans l'implantation d'infrastructures envahissantes pour apporter encore plus de combustibles fossiles dans une sorte de fuite en avant incompatible avec le rôle de champion canadien de la lutte aux changements climatiques que le Québec semble vouloir se donner.

Des retombées économiques

En l'absence d'arguments énergétiques ou environnementaux probants, peut-on au moins voir une justification économique au projet Rabaska?

Ici, vous me permettez une parenthèse.

La Commission a eu droit à son lot d'énormités au cours de ses audiences et je suis convaincu qu'elle saura faire la part des choses. Je voudrais néanmoins attirer son attention d'une façon particulière sur celle qui, à mon avis, remporte la palme à ce chapitre et ce, d'autant plus qu'elle provient d'un représentant d'un organisme officiel. Je veux parler du plaidoyer délirant en faveur de Rabaska présenté par le représentant du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Il vous a peint, vous vous en souviendrez, un avenir en rose pour l'industrie pétrochimique québécoise grâce au gaz de Rabaska. Son plaidoyer a impressionné, sinon convaincu, le journaliste du Soleil qui titrait son article du 13 décembre dernier: « Une mine d'or pour la pétrochimie québécoise ».

Monsieur le Président, si le projet Rabaska représentait la planche de salut de la pétrochimie québécoise on est en droit de se demander pourquoi personne de cette industrie ne s'est présenté pour

appuyer le projet . Cette industrie n'a pourtant pas manqué d'occasions de se questionner sur les moyens d'assurer son développement, voire sa survie, elle qui a accumulé crise sur crise depuis le premier choc pétrolier des années '70. À ce que je sache, l'industrie pétrochimique de Montréal-Est est toujours une pétrochimie basée sur le pétrole et à moins que le gaz de Rabaska ne contienne de la poudre de Perlimpinpin pour provoquer la conversion de cette industrie au gaz, je suis d'avis que ce qu'on vous a exposé est une belle fumisterie, ou pire encore, une oeuvre de pure complaisance.

Heureusement, le porte-parole de Rabaska nous a ramenés sur terre lors de la dernière journée de la première phase des audiences en nous informant que Rabaska ne prévoyait pas séparer les composantes riches requises pour un usage pétrochimique. Il est probable que ces éléments auront déjà été extraits par les éventuels pays exportateurs pour alimenter ou développer leur propre industrie pétrochimique. Ce n'est pas par hasard si la pétrochimie albertaine qui représente plus de la moitié de l'industrie pétrochimique canadienne est fondée sur le gaz naturel alors que celles de Sarnia et de Montréal sont fondées sur le pétrole. (Fin de la parenthèse)

Mis à part cet « écran de fumée », a-t-on mis en évidence quelque objectif économique ou industriel stratégique dont Rabaska favoriserait l'atteinte? Aucun. Rabaska ne transforme pas le produit, sauf si l'on appelle transformation le fait de passer le gaz liquide dans un bassin d'eau chaude, et n'y ajoute aucune valeur. Cela ne constitue guère un apport économique ou technologique sur lequel le Québec ou la région pourrait bâtir. Tout ce que le projet apporte sur une base permanente ce sont quelques dizaines d'emplois, pas particulièrement spécialisés par ailleurs, et d'hypothétiques entrepôts frigorifiques. Et encore faudrait-il en soustraire les emplois perdus dans le secteur agricole lequel subirait une déstructuration locale.

Évidemment, il s'en trouvera pour demander si l'on peut se permettre de cracher sur un investissement de 850M\$. Ces investissements qui font saliver municipalités, chambres de commerce et associations de petits entrepreneurs locaux aux vues souvent trop courtes doivent être placés dans ce que j'appelle les « avantages collatéraux » d'un projet et non dans sa raison d'être. Ils doivent être pris en compte en dernier lieu – la cerise sur le sundae en quelque sorte – si le projet se justifie de lui-même. On doit d'abord franchir la première et principale étape. Procéder autrement mènerait aux pires abus.

La responsabilité de la Commission

Monsieur le Président, messieurs les commissaires, votre fonction vous place au-dessus de la mêlée. Vous avez la responsabilité de départager et de hiérarchiser les objectifs fondamentaux des

objectifs secondaires poursuivis par le Québec en matière énergétique et environnementale ainsi qu'en matière de développement économique et industriel. Il vous appartient d'identifier et d'attribuer les effets structurants du projet sur l'économie québécoise et régionale, s'il en est, et de placer là où ils doivent l'être les « avantages collatéraux » reliés à la réalisation d'un projet comme Rabaska. **Ce n'est que lorsque vous aurez obtenu un bilan clairement positif sur les éléments qui sont en haut de la hiérarchie des objectifs que vous pourrez conclure qu'un milieu agricole et récréotouristique jamais perturbé et situé dans un environnement unique vaut la peine d'être sacrifié et que le projet doit être rentré de force dans la gorge de la population locale, pour « le bien supérieur du Québec ».**

Pour ma part, il est clair que Rabaska ne répond à aucun besoin énergétique au Québec, que sa contribution au plan environnemental est négative, que son apport économique, technologique ou industriel est insignifiant, et qu'en conséquence, on doit dire « non merci » à son implantation à Lévis.

Je vous remercie de votre attention.

